LIGUE ILE-DE-FRANCE DE NATATION

Procédure d'intégration à la liste officielle des clubs «100% Licences IDF»

Saison 2024/2025

Pour permettre à la natation d'atteindre le rang qui doit être le sien au sein du sport français et à votre ligue de vous accompagner et d'organiser les activités régionales, il est indispensable de rendre la prise de licence automatique et ainsi :

- Proposer à tous vos adhérents une licence adaptée
- Donner du sens à cette prise de licence selon le public et les activités
- Tisser un lien entre le pratiquant, votre Ligue régionale et la Fédération.
- Intégrer la liste officielle des clubs franciliens 100% Licences IDF

Principe du 100% Licences IDF

Un club peut prétendre intégrer la liste officielle "100% licences IDF" au cours de la saison N, lorsque tous ses adhérents ont été licenciés au cours de la saison N-1

Club affilié "100% licences Île-de-France"

1. **Tarifs standards et adaptés** pour les activités Ligue Île-de-France
2. Possibilité de déposer un **dossier de subvention** "Projets Sportifs Fédéraux" (PSF) et un **dossier labellisation**
3. **Suivi et protection** par la Ligue en cas de litige
4. Possibilité d'obtenir un **soutien financier** pour les activités "Aisance Aquatique" (AA) et "J'apprends A Nager" (JAN)
5. Des **avantages financiers** avec les partenaires de votre ligue régionale
6. Un **accompagnement** dans la communication avec les supports de la Ligue mis à disposition
7. Les clubs 100% licences sont **prioritaires** pour les activités de la Ligue Île-de-France (regroupement, stages, réunions techniques)
8. **Accompagnement** dans le développement, visites sur le terrain, conseils, soutient en cas de problèmes juridiques avec les administrations et les collectivités...

Procédure d'intégration

Modalités par étapes :

- Constitution du dossier du club **chaque année** (en début de saison) avec un certain nombre de documents.
- Transmission des dossiers par mail à l'adresse générique suivante : 100pour100licences@lif-natation.fr
- Examens des dossiers par la commission "Licences/Labellisation" (**seuls les dossiers complets seront examinés**).
- Approbation de la commission, le bureau élargi officialisera, chaque mois, les clubs à intégrer sur la liste officielle Île-de-France.

La liste officielle des clubs 100% licences sera diffusée régulièrement sur les supports de communication de la Ligue (Bulletin Officiels, site, etc..). ***Seuls les clubs présents sur cette liste pourront prétendre aux avantages qu'elle leur concède.***

- Cheminement et composition du dossier de demande d'intégration dans la liste officielle des clubs franciliens 100% licences.

Ce dossier devra être envoyé par mail, à l'issue de l'AG du Club demandeur au plus tard avant le **30 avril 2025**, à l'adresse suivante 100pour100licences@lif-natation.fr.

Le dossier devra être constitué des documents suivants : sous forme de fichiers PDF

- Une attestation sur l'honneur signé par le **président** et co-signé par le **secrétaire général** et le **trésorier** (*le modèle officiel est disponible sur le site régional rubrique "100% Licences" (*1)*
- Une copie du compte-rendu officiel de l'AG de la saison N-1 (saison 2023/2024) indiquant distinctement le **nombre d'adhérents** et le **bilan financier** du club concernant les licences prises lors de la saison précédent la demande. (*2)

En cas de fermeture du bassin pour une durée conséquente au cours de la saison précédente ou de diminution significative du nombre de licences (plus de 10%), le club devra faire apparaitre les raisons dans son compte-rendu d'AG ou fournir des explications sur un document annexe.

(*1) : Pour les clubs 'omnisport', composés de sections indépendantes, cette attestation devra être signée par les **dirigeants** en charge des sections liées aux activités de la FFN. Le rapport de l'AG pourra être remplacé par un document stipulant le nombre d'adhérents et l'état financier lié aux licences.

(*2) : **IMPORTANT :** Les clubs figurant sur la liste 100% Licences IDF de la saison 2023/2024 seront intégrés **provisoirement** sur la liste officielle 2024/2025 jusqu'à réception du compte-rendu d'AG 2023/2024 et de l'attestation sur l'honneur (à faire parvenir au plus tard le **30 avril 2025).**
Dès la réception de ces documents, la validation du statut 100% licences IDF sera définitive.

Note : Afin de faciliter le suivi et l'enregistrement des documents, l'envoi de votre dossier ou toute correspondance avec la commission 'Licences/Labellisation' devra se faire par mail à l'adresse suivante : (100pour100licences@lif-natation.fr) **en indiquant clairement le numéro de votre département et le nom de votre club dans le nom des fichiers transmis.**

Exemple : 95-Cergy Pontoise Natation_Attest.pdf ou 95_CPN_AG.pdf

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.